



Conseil Economique
et Social

Distr.
LIMITEE

E/CN.16/1997/L.1/Add.1
15 mai 1997

FRANCAIS
Original : ANGLAIS

COMMISSION DE LA SCIENCE ET DE LA TECHNIQUE
AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT
Troisième session
Genève, 12-16 mai 1997
Point 2 de l'ordre du jour

**THEME DE FOND : LES TECHNIQUES D'INFORMATION ET
DE COMMUNICATION AU SERVICE DU DEVELOPPEMENT**

PROJET DE RAPPORT

Rapporteur : Mme Marina RANGA (Roumanie)

Chapitre ...

Résumé des débats établi par le Président

1. Dans son rapport et ses recommandations, le Groupe de travail sur les techniques d'information et de communication au service du développement avait mis l'accent sur les problèmes d'accès à ces technologies dans les pays en développement et les pays en transition, ainsi que sur les incidences de ces technologies dans ces mêmes pays. Dans le cadre de ses travaux, le Groupe avait établi, outre son rapport, deux documents de base. Le premier présentait des scénarios concernant le développement et les incidences des technologies de l'information et de la communication (TIC) dans les pays en développement

et les pays en transition, tandis que le second contenait une analyse approfondie du rôle des TIC dans l'édification de sociétés génératrices de connaissances nouvelles; ce dernier pourrait notamment servir de référence aux équipes spéciales nationales dont la création avait été recommandée par le Groupe de travail.

2. Après avoir examiné les différents aspects de la diffusion des TIC et de leurs incidences sur les pays, le Groupe de travail avait défini trois grandes hypothèses de travail qui sous-tendaient ses recommandations à la Commission :

1) le potentiel (avantages) des TIC était bien supérieur aux incidences (inconvenients), et bien qu'à court terme les coûts d'intégration dans l'infrastructure mondiale de l'information (GII) puissent être élevés, à long terme les coûts d'une non-intégration seraient probablement encore plus élevés. Les pays en développement n'avaient donc d'autre choix que de s'assurer un accès à ces technologies et de s'intégrer dans la nouvelle infrastructure mondiale de l'information; 2) il était nécessaire que le secteur privé participe activement à la diffusion des TIC dans les pays en développement et les pays en transition; dans les pays où ce secteur commençait tout juste de se développer, des partenariats entre secteur public et secteur privé seraient nécessaires pour accélérer l'accès aux TIC et leur application effective; et 3) le niveau de départ de la mise en place d'infrastructures nationales de l'information variait considérablement selon les pays en développement et les pays en transition.

3. Le Groupe de travail avait proposé quatre grandes recommandations et des directives pour l'élaboration et le renforcement de stratégies nationales en matière de TIC dans les pays en développement et les pays en transition :

1) chaque pays en développement et pays en transition devrait définir une stratégie nationale concernant les TIC, et là où de telles stratégies existaient déjà, elles devaient être réexaminées de façon que les directives proposées par le Groupe de travail y soient dûment prises en compte; 2) chaque gouvernement devrait prendre des mesures pour créer une équipe spéciale ou une commission, ou pour charger une instance existante d'élaborer des directives concernant la stratégie nationale relative aux TIC; 3) chaque organisme du système des Nations Unies devrait examiner le financement, la production et l'utilisation des TIC aux fins du développement social et économique dans son domaine de compétence; et 4) la CNUCED devrait réaliser, pour la prochaine session de la Commission, une étude sur les incidences de nouvelles formes de

production de revenu, en s'attachant spécialement à celles qui faisaient appel aux TIC et qui pourraient étayer les objectifs de développement économique et social.

4. Quelques membres ont souligné que, bien que pertinentes, les recommandations et les directives n'étaient pas suffisamment précises et spécifiques pour donner lieu à une application concrète. Certains pays en développement, en particulier les pays les moins avancés, n'auraient sans doute pas les ressources, financières et techniques, nécessaires pour mettre effectivement en oeuvre les directives et les recommandations proposées sans un appui concerté de la communauté internationale. Il faudrait sérieusement examiner les aspects financiers de l'intégration des pays en développement et des pays en transition dans l'infrastructure mondiale de l'information. En réponse à cette observation, un membre a signalé que la Commission préparait actuellement trois études sur les moyens de financer les applications des TIC dans trois domaines, à savoir les infrastructures de transmission, l'éducation et la santé. Ces rapports seraient finalisés et diffusés en temps utile.

5. Plusieurs membres ont souligné la nécessité d'étudier les moyens de diffuser plus largement les travaux, conclusions et recommandations du Groupe de travail en particulier et de la Commission en général. Une possibilité serait d'utiliser le réseau Internet. Toutefois, l'accès à ce réseau étant encore limité dans la plupart des pays en développement, d'autres méthodes plus classiques devaient être envisagées.

6. Les "ouvertures" offertes par les nouvelles TIC apparaissaient généralement indéniables, mais les problèmes auxquels étaient confrontés les pays en développement et les pays en transition étaient innombrables, et leur solution exigerait des efforts concertés aux niveaux national et international. La conclusion du Groupe de travail avait été que, pour tirer le meilleur parti possible des possibilités offertes, les pays devaient élaborer une stratégie nationale relative aux TIC, développer les compétences locales et les capacités technologiques et se doter d'une capacité organique et institutionnelle. Il faudrait pour cela procéder à une évaluation de la technologie dans chaque pays afin de déterminer le niveau de départ et les besoins relatifs aux TIC.
